

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le huitième (8e) jour d'avril 2025 à 16 h 15 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert, Monsieur Luc Gervais.

Absent : Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance : Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil présent.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-04-67

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA (enveloppe discrétionnaire de la députée)
- 04 Entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux
- 05 Budget 2025 de l'OMH
- 06 Adoption du règlement #307-2025 règlement portant sur l'exercice par la Municipalité d'un droit de préemption
- 07 Questions
- 08 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA (enveloppe discrétionnaire de la députée)

2025-04-68

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2025-2026, pour la rue Gagnon.

Les travaux consistent à la construction ou l'amélioration de chaussées. La valeur des travaux est estimée à 100 000 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux

2025-04-69

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Mékinac (ci-après désignées comme les « municipalités participantes ») souhaitent établir une entente concernant la gestion et l'utilisation d'appareils et de bien régionaux, appartenant à la MRC de Mékinac, partagés afin d'optimiser les ressources et d'assurer un service public adéquat;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à respecter les principes de gestion transparente, d'équité et de conformité aux règles prévues par le **Code municipal du Québec**;

Il est proposé par : M. Luc Gervais

D'autoriser le maire M. Michel Tremblay et la directrice général et greffière-trésorière Denise Cossette à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils et des biens régionaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Budget 2025 de l'OMH

2025-04-70

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2025 et du plan pluriannuel d'intervention (PPI);

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2025 et le paiement de sa contribution d'une somme de 4 034 \$, représentant 10 % du déficit pour l'immeuble situé au 440, rue de l'Église.

QUE la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Adoption du règlement #307-2025 règlement portant sur l'exercice par la Municipalité d'un droit de préemption

Remis à une séance ultérieure

07 Questions :

08 Levée de la séance

2025-04-71

Proposé par : Mme Diane Jacob
QUE la séance soit levée à 16 h 31.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –